

- Procès-Verbal -
Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 21 Février 2024-

Lieu : Salle de réunion SMPNRG

Heure : 10 :15

Étaient Présents :

• **Membres :**

- M. Jean-Paul FERREIRA :	Président
- Mme Violaine MACHICHI-PROST :	1 ^{er} Vice-Présidente
- M. Jean-Claude LABRADOR :	2 ^{ème} Vice-Président
- M Stéfano KANA :	3 ^{ème} Vice-Président
- M. Patrick COSSET :	4 ^{ème} Vice-Président
- M. Yves VANG :	Délégué

• **Invités :**

-	Chef de Service PEB de la DGTM
---	--------------------------------

• **Personnel**

- Mme Monique ELFORT :	Directrice Adjointe (Visio-Conférence)
- M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE :	Responsable CDTLCT
- Mme Anna GROUT :	Responsable CUB
- M. Nicolas CORALIE :	Responsable CAT
- M. Lionel BENOIT :	Chargé de Communication
- M. Nicolas MONSABERT :	Informaticien
- Mme Rosette LADOUCEUR :	Assistante Comptable
- Mme RIBERE-MAGEN Kétura :	Assistante de Direction – Resp R.H

Etaient Absents excusés :

• **Membres :**

- M. Louis Jérôme LEBA :	Délégué
- M. Charles GONCALVES ARNAUD :	Délégué

Etaient Absents :

• **Membres :**

- M. Pierre DESERT :	Délégué
- Mme Dominique BERTONI :	Déléguée
- Mme Francine GANE :	Membre
- M. François RINGUET :	Délégué
- M. Jean-Philippe CHAMBRIER :	Délégué
- Mme Solange Iranise ROGER :	Membre
- M. Maurice JUNIEL :	Membre
- M. Grégory IREMEPO :	Délégué

• **Invités :**

- M. Richard TABLON :	Payeur territorial
- M. Frédéric BLANCHARD	Directeur Biodiversité et APA CTG

L'ordre du jour est le suivant :

I. Approbation du Procès-Verbal du 03/11/2023

II. Rapports

- SMPNRG/PDT/001 Rapport d'orientation budgétaire 2024

Le Président accueille les élus, le quorum est atteint. La séance est ouverte.

I/ Approbation du Procès-Verbal du 03/11/2023

Les élus sont invités à se prononcer.
Il n'y a pas d'observations, il est procédé au vote.

Votants :

Pour :6

14/09/23)

Contre : 0

Abstention : 1 (Absence le

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des élus présents.

II/ Rapports

- **1/ Rapport d'orientation budgétaire 2024**
Rapport présenté par M.

Il s'agit pour l'ensemble des membres du Comité Syndical, de discuter des orientations budgétaires qui permettront d'établir le budget du SMPNRG pour l'exercice 2024.

Les propositions qui émaneront du débat permettront de hiérarchiser les actions/opérations par ordre de priorités pour le territoire du PNRG en considérant les opérations en autofinancement totale ou partiel (fonctionnement/investissement) et celles nécessitant impérativement des recherches de financement pour leur mise en œuvre effective.

Il conviendra également d'avoir à l'esprit durant les débats, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) et l'audit organisationnel du SMPNRG qui préconisent de se recentrer sur l'adéquation moyens humains / moyens financiers pour une meilleure optimisation des réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la Charte notamment.

Le ROB 2024 présenté respecte dans le fond et la forme le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Ce décret prévoit la présentation des informations suivantes complétées par des annexes :

I. Dimensionnement et situation du SMPNRG

II. Effectifs du SMPNRG en Janvier 2024

III. Evolution de l'exécution budgétaire 2018 – 2023

IV. Structure des recettes statutaires 2023/2024

V. Convention(s) de gestion d'espaces naturels et dotation associées

VI. Orientations 2024

VII. Les vocations-orientations-mesures de la charte 2012 – 2024 prorogation décembre 2025

VIII. Programme d'actions 2024 : opérations sur fonctionnement/investissement

I. Dimensionnement/situation du Parc Naturel Régional de la Guyane :

Au 31/12/2023, le Parc Naturel Régional de la Guyane c'est :

- La mise en œuvre de la CHARTE en vigueur 2012 – 2025 en 4 vocations (43 mesures associées) :
 - Vocation 1 : Préserver et gérer durablement la biodiversité
 - Vocation 2 : Mieux maîtriser la gestion de l'espace
 - Vocation 3 : Contribuer au développement économique
 - Vocation 4 : Expérimenter, animer et promouvoir

- La gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Amana (RNNA) entérinée par la signature d'une convention Préfecture/SMPNRG le 10/01/2024 pour la mise en œuvre des missions dévolues, sur la base d'un effectif de 6 agents : 4 agents au service de la Police de l'environnement (dont 2 agents commissionnés/assermentés) et 2 agents administratifs assurant le support technique en relais avec le siège du SMPNRG ;

- 6 Communes membres, 3 villes portes ;

- La gestion d'un espace littoral remarquable sous convention avec le Conservatoire du littoral :les Savanes des Pères (620 ha) ;

- Le suivi de deux Obligations Réelles Environnementales (ORE) en compensation des travaux d'aménagements de la centrale EDF au LARIVOT et en compensation des travaux de la centrale Voltalia, ORE Bati Masso ;

- Le champ d'actions du PNRG s'étend sur les 4 EPCI ;

- Le PNRG est le plus grand PNR de France avec une surface terrestre de 6 271 km² et une surface d'influence maritime de 6 152 km² le long des 370 km de bande côtière.

II. Effectifs du SMPNRG en Janvier 2024 :

Le SMPNRG comptait 14 postes pourvus et 1 poste vacant :

- Catégorie A : 7
- Catégorie B : 3
- Catégorie C : 5

Le détail de la répartition des postes par filière est précisé en annexe.

Au sein de la RNNA, la procédure de recrutement d'un Conservateur a été relancée sur un poste vacant depuis plusieurs mois. La coordination et l'intérim de l'interface avec les services de la DGTM sont assurés par un agent du SMPNRG de catégorie A.

L'effectif total du SMPNRG était de 22 agents en janvier 2024 (dont 6 agents pour la RNNA)

Répartition du personnel Femmes Hommes

SMPNRG 5 11

RNNA 3 3

Total 8 14

(Dont 1 mise à disposition et 1 disponibilité)

III. Evolution de l'exécution budgétaire 2018 – 2023 :

L'effectif total du SMPNRG était de 22 agents en janvier 2024 (dont 6 agents pour la RNNA)

Répartition du personnel	Femmes	Hommes
SMPNRG	5	11
RNNA	3	3
Total	8	14

(Dont 1 mise à disposition et 1 disponibilité)

I. Evolution de l'exécution budgétaire 2018 – 2023 :

	2018	2019	2020	2021	2022	Provisoire 2023
FUNCTIONNEMENT (€)						
Recettes réelles	2 110 882.09	2 170 101.17	2 070 520.40	2 076 907.59	2 392 638.10	1 972 094.75
Dépenses réelles	-1 921 235.36	-2 287 190.07	-1 908 540.01	-2 008 753.48	-1 937 205.37	-1 564 171.64
Solde	189 646.73	-117 088.90	161 980.39	68 154.11	455 432.73	407 923.11
INVESTISSEMENT (€)						
Recettes réelles	164 775.09	615 376.93	587 637.00	335 037.74	291 528.20	206 279.55
Dépenses réelles	-319 500.51	-586 279.69	-603 284.29	-297 666.61	-176 632.56	-102 395.20
Solde	-154 725.45	29 097.24	-15 647.29	37 371.13	114 895.64	103 884.35

II. Structure des recettes statutaires 2023/2024 (en consolidation) :

Les communes et EPCI contribuent à hauteur de 241 444.44 euros (sans hypothèse d'une augmentation des taux de contribution) ;

L'État à hauteur de 100 000.00 euros ;

La Collectivité Territoriale de Guyane 1 000 000.00 euros en fonctionnement et 100 000 euros en investissement ;

Soit un total à consolider au budget principal de fonctionnement de 1 341 444.44 euros.

D'autres sources de recettes viennent abonder au budget primitif (principal+ comptes annexes) sur la base :

- Fonds européens
- Fonds d'État – fonds vert / Appel à Projet / dotations pour la gestion de la RNNA
- Subventions pour la gestion d'espaces naturels remarquables (Savanes des pères)

III. Convention(s) de gestion d'espaces naturels et dotation associées :

- RNNA 2024 – 406 668.00 € + le report d'exercice 2023 (fonctionnement/investissement en consolidation en faveur du budget primitif)
- Savanes des pères 34 205.31 euros CNES/2 ans + 22 000 euros en cours d'instruction pour 2024 + 5 833€/an de la part d'Ariane Groupe en cours d'instruction + 4 167€/an de la part d'Euro-Propulsion en cours d'instruction
- ORE LARIVOT : 18 000.00 € (Orientation 1 vocation 4 sur le territoire d'un EPCI contributeur)
- ORE BATI MASSO : 2 500.00 €

VI. Orientation 2024 :

Il vous est proposé de construire le budget du programme prévisionnel d'actions 2024 sur la base :

- D'une participation constante des membres du SMPNRG ;
- De la prise en charge sur projets d'une partie de l'expertise des agents (assistance technique/temps agent/frais de gestion)
- De la maîtrise de la masse salariale et des dépenses non essentielles et/ou non obligatoires.

Il conviendrait que nous puissions hiérarchiser les actions ensemble durant ces débats avec pour fil rouge :

1. La mise en œuvre de la CHARTE 2012 - 2025
2. La relance de travaux de révision de la CHARTE PNR Guyane
3. Le déploiement du progiciel EVA
4. Le renforcement des interactions avec la Fédération des Parc Naturels Régionaux
5. Le renforcement du déploiement de la marque Valeurs Parc
6. La relance des travaux du Plan de Gestion de la RNNA
7. La mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
8. L'Elaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et la réorganisation des services du SMPNRG

VII. Les vocations-orientations-mesures de la charte 2012 – 2024 prorogation décembre 2025 (en vigueur) :

VOCATION 1 : Préserver et gérer durablement la biodiversité

ORIENTATION 1.1. Produire et diffuser de l'information

- Mesure 1 : Les milieux naturels et leurs dynamiques
- Mesure 2 : Protéger les savoirs traditionnels
- Mesure 3 : Faire connaître les enjeux

ORIENTATION 1.2. Éduquer à l'environnement

- Mesure 4 : Elaborer des outils pédagogiques
- Mesure 5 : Contribuer à la formation des acteurs locaux et des jeunes

ORIENTATION 1.3. Mettre à disposition des outils de gestion des ressources

- Mesure 6 : Les ressources en eau
- Mesure 7 : Gestion intégrée des zones côtières
- Mesure 8 : Les ressources liées au milieu forestier
- Mesure 9 : Les ressources minières et les activités d'extraction

ORIENTATION 1.4. Gérer le patrimoine naturel

- Mesure 10: Articuler les missions du Parc et celles des organismes de gestion du patrimoine naturel
- Mesure 11: Contribuer à la création et à la gestion des espaces naturels protégés

ORIENTATION 1.5. Lutter contre les pollutions et nuisances

- Mesure 12 : Résorption des déchets et pollutions
- Mesure 13 : Les nuisances visuelles
- Mesure 14 : Les zones de silence et de quiétude
- Mesure 15 : L'orpaillage

VOCATION 2 : Mieux maîtriser la gestion de l'espace

ORIENTATION 2.1. Faire du PNRG une instance consultative et un pôle d'expertise

- Mesure 16 : Assurer la cohérence territoriale
- Mesure 17 : Harmoniser les documents d'orientation
- Mesure 18 : Suivre les études et les notices d'impact
- Mesure 19 : Développer un Système d'Information Géographique

ORIENTATION 2.2. Orienter l'installation d'équipements et d'infrastructures

- Mesure 20 : L'efficacité énergétique et les ressources renouvelables
- Mesure 21 : Les réseaux d'utilité publique
- Mesure 22 : Les travaux hydrauliques
- Mesure 23 : Les transports fluviaux et maritimes

ORIENTATION 2.3. Préserver les héritages architecturaux et améliorer l'environnement urbain

- Mesure 24 : L'architecture traditionnelle
- Mesure 25 : Les aménagements urbains

ORIENTATION 2.4. Mettre en valeur les sites remarquables

- Mesure 26 : Préserver, entretenir et valoriser les sites et les espaces d'intérêt paysager
- Mesure 27 : Compléter la signalétique
- Mesure 28 : Aménager les équipements pour l'accueil et l'information du public

VOCATION 3 : Contribuer au développement économique

ORIENTATION 3.1. Accompagner les acteurs économiques

- Mesure 29 : Accueillir et accompagner les porteurs de projets
- Mesure 30 : Valoriser économiquement les produits et les ressources
- Mesure 31 : Promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement

ORIENTATION 3.2. Accueillir et maîtriser la fréquentation touristique

- Mesure 32 : Fédérer les acteurs de l'écotourisme
- Mesure 33 : Accompagner et gérer la pénétration touristique
- Mesure 34 : Développer les « activités physique et sportive de nature »

VOCATION 4 : Expérimenter, animer et promouvoir

ORIENTATION 4.1. Prendre en compte les modes de vie traditionnels

- Mesure 35 : Inventer de nouveaux modes de fonctionnement
- Mesure 36 : Inciter les populations à une exploitation durable des ressources naturelles
- Mesure 37 : Expérimenter et transmettre

ORIENTATION 4.2. Animer le territoire

- Mesure 38 : Recenser et conserver les patrimoines culturels et ethnologiques
- Mesure 39 : Soutenir l'expression culturelle
- Mesure 40 : Développer le réseau et l'action des maisons du Parc

ORIENTATION 4.3. Promouvoir l'image du territoire

- Mesure 41 : Mettre en œuvre une politique de communication
- Mesure 42 : Participer aux salons et séminaires locaux, nationaux et internationaux
- Mesure 43 : Développer la coopération Trans-territoriale

VIII. Programme d'actions 2024 : opérations sur fonctionnement/investissement :

La Direction du SMPNRG a sollicité l'ensemble des services opérationnels en faveur de l'inventaire des projets d'actions retranscrit sous forme d'un programme d'actions à débattre pour un montant total supérieur aux capacités d'autofinancement du SMPNRG soit 983 093.14 €, en annexe 2.

Il est évident que conformément aux recommandations de la CRC et de notre précédent ROB 2023, les services veilleront à nous éclairer en faveur de la gestion raisonnable des deniers du SMPNRG dans la répartition entre le budget fixe de fonctionnement/investissement et celui en mesure d'être ventilé au bénéfice de la mise en œuvre de notre vision partagée.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. KANA : Pourquoi il y a quatre ans d'arriérés à récupérer ?

Mme ELFORT : il y a deux situations qui expliquent cela :

- Les remontées de dépenses ne sont pas effectuées,
- Le retard d'instruction des dossiers par le GAL des Savanes,

M. VANG fait part de son mécontentement et ne conçoit pas que l'on puisse imputer une responsabilité au GAL des Savanes. En effet, depuis qu'il est en exercice (2 ans), l'objectif avec l'équipe est d'enrayer les retards. Pour cela, un règlement fixant les délais de paiements à 8 mois a été adopté en 2023, néanmoins malgré toute leur bonne volonté, il y a des arriérés. La problématique se situe au niveau de la plateforme PAE, et parfois des pièces justificatives manquantes, ou encore des critères qui changent constamment.

Il propose une séance de travail avec les services respectifs du GAL des Savanes et ceux du PNRG pour trouver une solution afin de réduire les délais d'instructions des dossiers.

Les élus valident le principe.

Le Président demande ensuite au Directeur de présenter le tableau prévisionnel des actions et opérations 2024.

Les actions prévisionnelles sont répertoriées comme suit :

- Bleu : celles pressenties à l'autofinancement,
- Rouge : celles pour lesquelles pour il faudra rechercher des financements.

Chacun des responsables de Cellule expose les actions prévisionnelles pour un arbitrage par les élus.

Après discussion, débats et échanges, les élus effectuent décident des actions qui émergeront sur l'autofinancement du PNRG et celles pour lesquelles des demandes subventions devront être sollicitées. Ainsi, ils actent le programme d'actions pluriannuel joint.

III. Informations :

1 Recours à un cabinet juridique

Le Président explique qu'il souhaite un accompagnement juridique du PNRG pour sécuriser les actions du syndicat mixte suite au rapport définitif de la CRC.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée 13 :30.

APPROUVE AU COMITE SYNDICAL DU 12 AVRIL 2024